



15 avril 2026

## MERCREDI DE LA DEUXIEME SEMAINE DE PAQUES

### « La résurrection de la chair (III) »

Au cours des deux dernières méditations, nous avons déjà entendu parler de la résurrection corporelle d'entre les morts et pris conscience du chemin merveilleux que Dieu a prévu pour nous. À cette occasion, il a été question de l'immortalité du corps ressuscité. Le croyant pourra vivre pour toujours dans la contemplation de Dieu, corps et âme réunis, après que le Seigneur les aura rassemblés.

Notre futur corps possédera quatre merveilleuses caractéristiques, comme nous l'enseigne le Catéchisme romain de Pie V. On y lit :

« De plus les corps des Saints, après la Résurrection, posséderont certaines prérogatives, certaines qualités très brillantes qui les rendront bien plus excellents qu'ils n'étaient auparavant. Les Pères en comptent quatre principales conformément à la doctrine de l'Apôtre (1 Co 15, 42).

La première est *l'impassibilité*, c'est-à-dire ce don précieux qui les préservera de toute espèce de mal, de douleur, en un mot de toute chose fâcheuse. La rigueur du froid, l'ardeur de la flamme, la violence des eaux, rien ne pourra leur nuire. *Le corps est semé corruptible*, dit l'Apôtre (Id. ibid.), *il se relèvera incorruptible*. Si les théologiens ont employé ce mot d'impassibilité plutôt que celui d'incorruptibilité, c'est qu'ils voulaient n'exprimer par là que ce qui convient aux corps glorieux. Les damnés en effet ne partageront point avec les Saints l'impassibilité. Au contraire leurs corps, malgré leur incorruptibilité pourront souffrir du chaud, du froid, et de mille autres tourments.

La seconde est la *clarté* qui rendra les corps des Saints aussi brillants que le soleil. Notre-Seigneur l'affirme nettement dans Saint Matthieu : *Les justes brilleront comme le soleil dans le Royaume de mon Père* (Mt 13, 43). Et pour enlever tout doute sur ce point, il opère devant ses Apôtres le miracle de la transfiguration (Mt 17, 2). Saint Paul, pour exprimer cette qualité, se sert tantôt du mot de clarté, tantôt du mot de gloire. (Ph 3, 21) *Jésus-Christ*, dit-il, *reformera notre corps vil et abject, en te rendant semblable à son Corps glorieux*. Et dans un autre endroit : (1 Co 15, 43) *le corps est semé dans l'ignominie, il ressuscitera glorieux*. Les Israélites, dans le désert (Ex 34, 29), virent une image de cette gloire sur le front de Moïse, lorsque sortant de l'entretien qu'il avait eu face à face avec

Dieu, il parut devant eux avec un visage si lumineux, que leurs yeux ne pouvaient en soutenir l'éclat. Or cette clarté n'est qu'un rayon de la souveraine félicité de l'âme rejaillissant sur le corps tout entier, et le corps sera heureux du bonheur de l'âme, comme l'âme n'est heureuse que parce qu'elle participe à la félicité même de Dieu. Mais il ne faut pas croire que ce don de clarté sera également distribué à tous, comme le don de l'impassibilité. Les corps des Saints seront tous impassibles de la même manière, mais ils n'auront pas tous le même degré de clarté. Car, dit Saint Paul, *autre est l'éclat du Soleil, autre celui de la lune, autre celui des étoiles. Et de même qu'une étoile diffère d'une autre en clarté, ainsi en sera-t-il de la Résurrection des morts* (1 Co 15, 41).

La troisième qualité des corps des Saints sera *l'agilité*. Elle délivrera le corps du poids qui l'accable dans la vie présente. Ainsi ce corps pourra se porter partout où il plaira à l'âme avec une facilité et une vitesse incomparables. C'est l'enseignement formel de Saint Augustin dans son ouvrage de la Cité de Dieu, et de Saint Jérôme dans son commentaire sur Isaïe.<sup>1</sup> C'est pourquoi l'Apôtre a dit: *Le corps est semé dans l'infirmité, mais il ressuscitera dans la puissance* (1 Co 15, 43).

La quatrième est la *subtilité*. Elle rendra le corps entièrement soumis à l'empire de l'âme ; il sera son serviteur, toujours prêt à lui obéir au moindre signe. C'est l'affirmation très nette de l'Apôtre Saint Paul : *ce qui est semé en terre, dit-il, est un corps animal, et ce qui ressuscitera sera un corps spirituel* (1 Cor., 15, 44). »

Nous voyons avec quelle bonté incomparable le Seigneur a pourvu à notre vie future dans Sa gloire. Nous ne devrions pas hésiter à en témoigner. Cette doctrine peut apporter un grand réconfort, en particulier à ceux qui souffrent dans de nombreuses circonstances. Quel réconfort, par exemple, pour un croyant de savoir que, si son corps est défiguré par la maladie, il le retrouvera dans toute sa perfection, doté de toutes ces merveilleuses qualités.

Mais ce n'est pas tout. Si nous connaissons bien notre doctrine, nous glorifions Dieu, car qui d'autre que Dieu seul pourrait accomplir tout cela ? Lui en rendre grâce et Le louer est une œuvre authentique.

À partir de demain, contemplons encore la gloire de la résurrection spirituelle !

---

<sup>1</sup> S. Aug. lib., 11.; Saint Hier, cap., 40.

---

Méditation sur la lecture du jour : <https://fr.elijamission.net/lenvie-destructrice/>

Méditation sur l'Évangile du jour : <https://fr.elijamission.net/la-lumiere-est-venue-dans-les-tenebres/>